



MARSEILLE

Marseille 7 décembre 2017

Direction du Secrétariat Général  
Service Assemblées et Commissions

**NOTE A L'ATTENTION DE**

**Monsieur Stéphane KOSKA  
Directeur Général des Services  
de la Mairie du 7<sup>ème</sup> Secteur**

*je* NC/JC – FM/42102/17/12/01364

**OBJET : Avis d'enquête parcellaire, pris en application de l'arrêté UP N°2017-46 du 27/11/17, portant la délimitation des immeubles nécessaires à la réalisation des travaux de la desserte sanitaire et pluviale, La Grave / Les Médecins, par la Métropole Aix-Marseille Provence dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.**

**P.J. : 1 avis  
1 certificat d'affichage**

Je vous prie de bien vouloir procéder à l'affichage de la procédure visée en objet.

Vous voudrez bien me faire retour de ce certificat en double exemplaire signé, dès l'accomplissement de cette formalité.

Avec mes remerciements.

**Le Chef de Service**

  
**Nathalie CORREZE**

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**N°17/467**

Le Maire des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements

**DU 15 DÉCEMBRE 2017 AU 2 FÉVRIER 2018 INCLUS**

**L’AVIS D’ENQUÊTE PARCELLAIRE, PRIS EN APPLICATION DE L’ARRÊTÉ  
UP N°2017-46 DU 27/11/17, PORTANT LA DÉLIMITATION DES IMMEUBLES  
NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA DESSERTE  
SANITAIRE ET PLUVIALE, LA GRAVE / LES MÉDECINS, PAR LA  
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE DANS LE 13<sup>ÈME</sup>  
ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE.**

Fait à Marseille,  
Le 5 février 2018

**Le Maire d'Arrondissements**

**Sandrine D’ANGIO**



**Liberté - Égalité - Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR**  
**PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
✓ Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

## ***AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE***

### ***Sur le territoire de la Commune de MARSEILLE***

Réalisation des travaux de la desserte sanitaire et pluviale, la Grave / les Médecins par la Métropole Aix-Marseille-Provence

En exécution de l'arrêté de La Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances, chargée de l'administration de l'État dans le département, n°2017-46 du 27 novembre 2017, il sera procédé sur le territoire de la Commune de Marseille, à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles nécessaires à la réalisation, par la Métropole Aix-Marseille-Provence, des travaux de la desserte sanitaire et pluviale de la Grave-Les Médecins, à Marseille 13ème arrondissement.

Est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête considérée : Monsieur Michel CAILLOL, ingénieur hydraulicien à la retraite.

Les plans et les états parcellaires, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Maire, resteront déposés du **jeudi 18 janvier 2018 au vendredi 02 février 2018 inclus**, soit pendant 16 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance, et consigner sur lesdits registres ses observations portant sur les limites des biens à exproprier, aux lieux, jours et heures suivants :

- **Mairie de Marseille – Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat**, 40, rue Fauchier, 13002 Marseille - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- **Mairie des 13ème et 14ème arrondissements de Marseille**, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille - du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit en mairies concernées aux adresses précitées, au Commissaire Enquêteur, ou au Maire, qui les annexera au registre.

En outre, les observations seront également reçues par le commissaire enquêteur qui se tiendra personnellement à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

- **Mairie de Marseille - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat** 40, rue Fauchier 13002 Marseille:

-le mercredi 24 janvier 2018 de 13h30 à 16h30

- **Mairie des 13ème et 14ème arrondissements de Marseille**, 72, rue Paul Coxe, 13014 :  
- le jeudi 18 janvier 2018 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 02 février 2018 de 13h30 à 16h30

~~Il rendra son avis motivé sur l'emprise des ouvrages projetés, dans un délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.~~

En vue de la fixation des indemnités et en vertu des dispositions des articles L311-1 et suivants et R311-2 du Code de l'Expropriation, le propriétaire, l'usufruitier, sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, les autres personnes intéressées, sont tenues de se faire connaître en écrivant à Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Pharo, 58, Bd Charles Livon, 13007 Marseille, dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à indemnités.

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

- **Métropole Aix-Marseille-Provence (Responsable du Projet)**

Le Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13007 Marseille

Tél : 04 95 09 59 00 - Fax : 04 95 09 59 28 - Site Internet : [www.marseille-provence.fr](http://www.marseille-provence.fr)

- **Mairie de Marseille - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (DGUAH)**

40, rue Fauchier 13002 Marseille - Tél : 04 91 55 30 33 - Site Internet : [www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)

- **Mairie des 13ème et 14ème arrondissements de Marseille**, 72, rue Paul Coxe, 13014

Tél : 04.91.55.31.35 - courriel : [mairie1314@marseille.fr](mailto:mairie1314@marseille.fr)

- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

Marseille, le **28 NOV. 2017**

Pour le Préfet  
Le Chef de Bureau

  
Patrick PAYAN